

Actions de préservation et possibilités d'appui aux collectivités

Webinaire – 24/09/2024
Une saison, un taxon



Le CEN IDF

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France est une **association loi de 1901**, majoritairement administrée par des membres de la société civile.

S'inscrivant dans une mission d'intérêt général, l'association a pour objet la **préservation durable des espaces naturels franciliens**, correspondant au territoire de la région Île-de-France selon 5 axes : →

Dans ce but, l'association vise à assurer la **maîtrise foncière et d'usage des espaces naturels**, ainsi que leur gestion **au plus près des territoires**, de leurs habitants et des activités économiques y existant, dans un objectif de développement durable, de maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et de transition écologique.

Adhérent à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels et respectant sa charte, le Conservatoire régional d'espaces naturels est **reconnu par l'État** selon l'article L414-11 du Code de l'environnement.

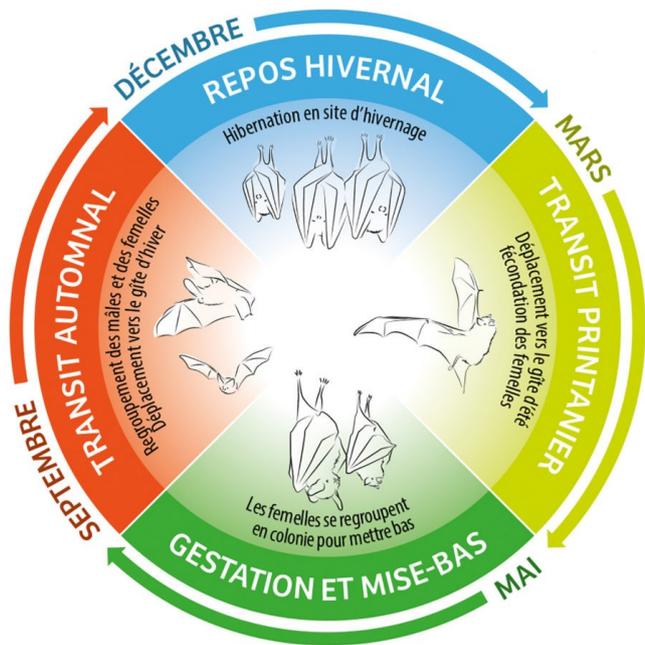
Ses propriétés sont éligibles aux **Zones de Protection Forte** de la Stratégie des Aires Protégées.

Le CEN IDF est agréé par l'État pour la protection de l'environnement.



Que faut-il préserver ?

- Les **gîtes de reproduction** : souvent en bâti ou dans des arbres
 - Les **gîtes d'hivernage** : dans des cavités souterraines, des caves, des arbres
- Mais aussi
- Les **sites de chasse**
 - Et les **zones de transit**



<https://vds-lemag.com/la-chauve-souris/>

Une saison, un taxon – ARB- 24/09/2024

Espèces Noms scientifiques	Territoires de chasse			Bâiments et ouvrages	Gîtes d'été		Gîtes d'hiver		Régime alimentaire dominant
	Milieux forestiers	Milieux semi-ouverts	Milieux humides		Cavités souterraines	Arbres	Bâiments et ouvrages	Cavités souterraines	
Famille des Rhinolophidés									
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	▲▲	▲▲	▲	▲	▲			▲	Lépidoptères, coléoptères
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	▲	▲▲	▲	▲	▲			▲	Diptères, lépidoptère
Famille des Vespertilionidés									
Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	▲▲	▲▲	▲	(▲)		▲		▲	Micro-lépidoptères
Grand et Petit murin <i>Myotis sp</i>	▲▲	▲▲	▲	▲	(▲)			▲	Coléoptères, lépidoptères, orthoptères
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	▲▲	▲	▲▲	▲	(▲)			▲	Diptères, araignées
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	▲▲	▲	▲	(▲)		▲		▲	Diptères, lépidoptères
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	▲	▲	▲▲	▲		▲		▲	Diptères
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	▲▲	▲	▲	(▲)		▲	▲	▲	Lépidoptères
Oreillard gris <i>Plecotus auricularis</i>	▲	▲▲	▲	▲		(▲)	▲	(▲)	Lépidoptères
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	▲	▲	▲▲	▲		(▲)	▲	▲	Diptères
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	▲	▲▲	▲	▲			▲	▲	Coléoptères, lépidoptères

Milieux semi-ouverts : haies, illières, grands arbres, vergers de hautes tiges, bocages
 Milieux forestiers : forêts, bois
 Milieux humides : marais, prairies humides, étangs, mares
 Bâiments et ouvrages : combles, greniers, granges, ponts
 Cavités souterraines : grottes, caves

▲▲ = territoires de chasse principaux
 ▲ = territoires de chasse secondaires
 (▲) = Gîte peu utilisé

https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/guide_pour_des_paysages_propices_aux_cs_chambres_dagriculture_france_2017.pdf

Les sites d'hibernation

Maîtrise foncière des cavités souterraines par

- la commune (ENS communal par exemple),
- le Département (ENS),
- le CEN IDF

Maîtrise foncière = acquisition / bail emphytéotique / ORE

Ex :

Sites d'hivernage

- de Mocpoix (77) ou d'Etampes (91) : propriétés départementales
- Larchant (77), Chars (95) : propriétés du CEN IDF
- de Saint Nicolas (77) : bail emphytéotique du CEN IDF
- De Follainville-Dennemont (78) : propriété communale



Une saison, un

Les sites d'hibernation

Mise en sécurité par restriction des accès (tranquillité des chauves-souris / responsabilité du propriétaire)
Avec accord des propriétaires et fonds Natura 2000 ou subvention de l'Etat/de la Région

Ex :

- Tous les précédents mais aussi
- Villarceaux (95)
- Annet sur Marne (77)

Communication envers les habitants et les « visiteurs ».

Il convient également de préserver le maximum de milieux naturels dans les 800m autour du gîte.

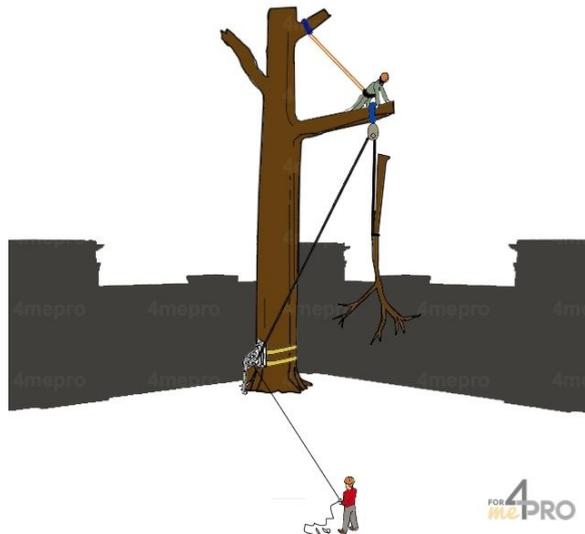


Les sites d'hibernation

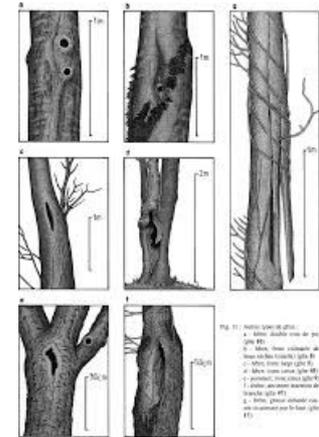
Et les arbres :

La préservation est plus complexe.

- Maintenir de vieux arbres et des arbres à cavité
- Ne pas abattre d'arbres à cavité en dehors de septembre octobre
- Si cela ne peut être évité, procéder au démontage de l'arbre avec pose douce au sol des zones creuses
- Ou faire contrôler l'absence de chauves-souris au préalable
- Installer des gîtes de substitution



<https://www.ropeo.com/content/261-comment-demonter-un-arbre>

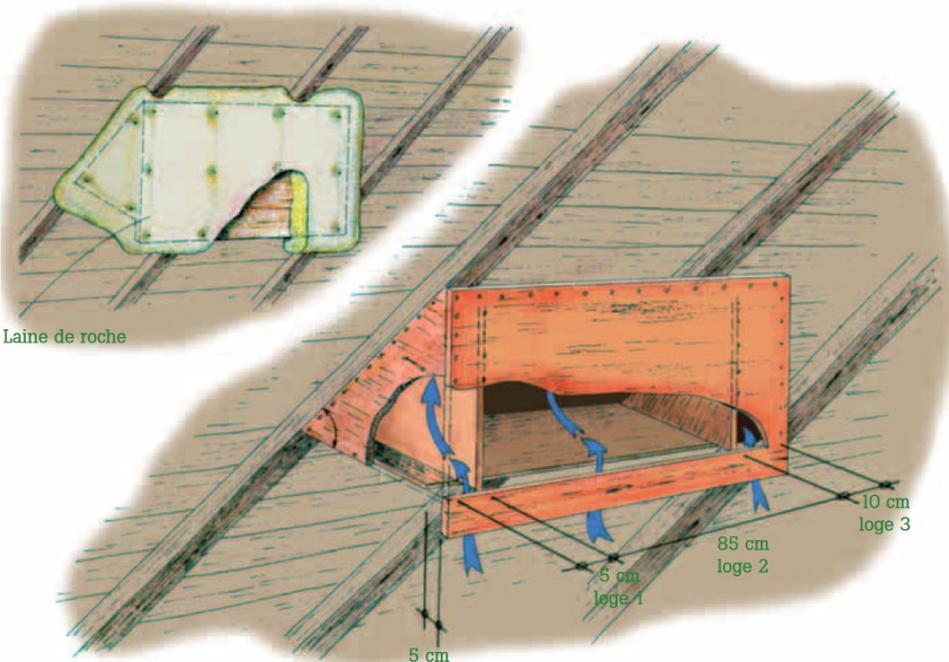


https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2016/10/PENICAUD_2000.pdf

Les sites de reproduction

Pour les **gîtes en bâti** public ou privé :

- Obligations Réelles Environnementales
- Mesures réglementaires (APPB)
- Aménagement permettant de concilier les usages
- Valorisation lorsque cela est possible



Laine de roche

OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)
CODE DE L'ENVIRONNEMENT A.L.132-3

DISPOSITIF FONCIER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

ATOUTS :
ÉVITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS,
ENCRE UN PROJET DANS SON TERRITOIRE,
PRÉSERVER LE TERRAIN ET SA VALEUR
ENVIRONNEMENTALE LORS D'UNE DONATION

FINANCEMENTS ET CONTRAINTES
NÉGOCIATION POSSIBLE SUR LES OBLIGATIONS,
DURÉE DU CONTRAT, NON SOUMIS AUX TAXES,
MISE A DISPOSITION D'OUTILS/MOYENS,
SUBVENTIONS POSSIBLES

EXEMPLES : PLANTATION DE HAIES,
RECONSTITUTION DES SOLS, PRÉSERVATION DE
MURETS EN PIERRE

CONTRAT DE DROIT CIVIL RATTACHÉ AU BIEN IMMOBILIER/TERRAIN



LOI BIODIVERSITÉ DU 8 AOÛT 2016
DURÉE 0-99 ANS
FAIT L'OBJET D'UN ACTE NOTARIÉ

CONTRAT SUR MESURE ET SUR LA BASE DU VOLONTARIAT ENTRE UN PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN ET UNE STRUCTURE PUBLIQUE OU PRIVÉE AGISSANT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS
METTRE EN PLACE SUR UN TERRAIN DES OBLIGATIONS RÉELLES DE CONSERVATION, DE GESTION OU DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES PAYSAGES ET DE FONCTIONS ÉCOLOGIQUES, PEUT-ÊTRE AUSSI UNE RÉSERVE COMPENSATOIRE ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES

SOURCE : LE MONITEUR - AOÛT 2022

<https://urbalternatives.fr/obligation-reelle-environnementale/>

Une saison, un taxon – ARB- 24/09/2024

http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/combles_clochers_fr.pdf

Les sites de reproduction

Pour les arbres :

Attention : les gîtes arboricoles de reproduction sont généralement des réseaux de gîtes : l'abattage d'un arbre du réseau peu déstabiliser la colonie d'autant plus si ces arbres sont peu communs.

- Maintien d'arbres sénescents et d'arbres à cavités
- Mise en sécurité

En cas de coupe

- Diagnostic préalable avant toute opération de coupe sur les arbres à cavité
- Respect des périodes favorables : septembre et octobre
- Démontage de l'arbre

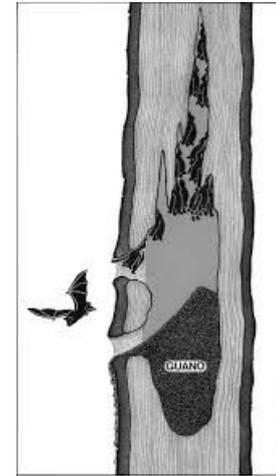


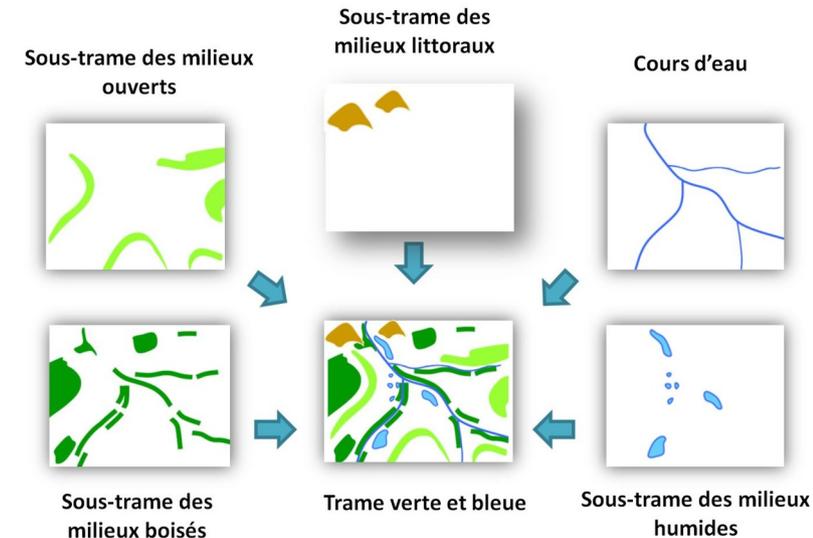
Fig. 12 - Coupe schématisée longitudinale montrant la structure interne d'un gîte à double entrée de pic.

https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2016/10/PENICAUD_2000.pdf

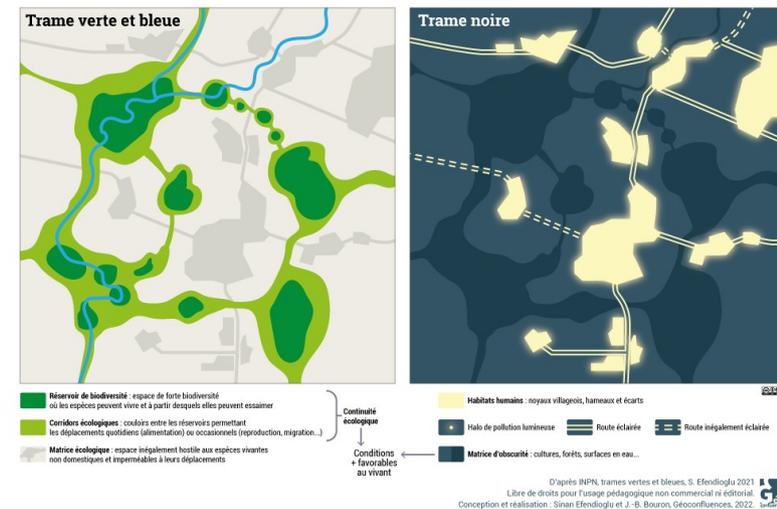
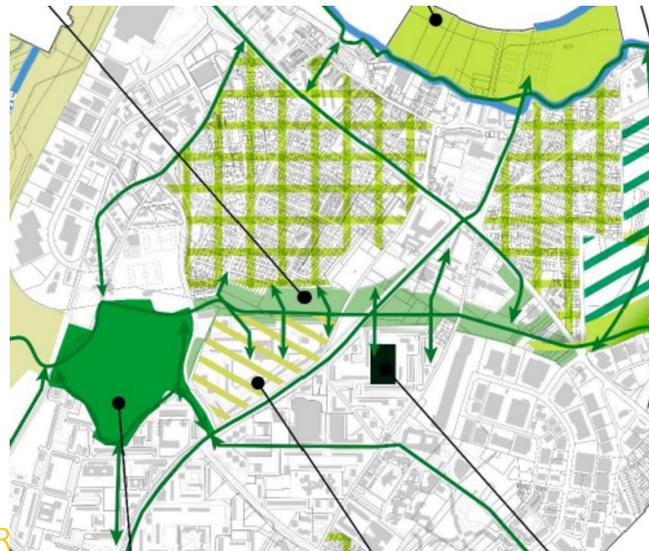
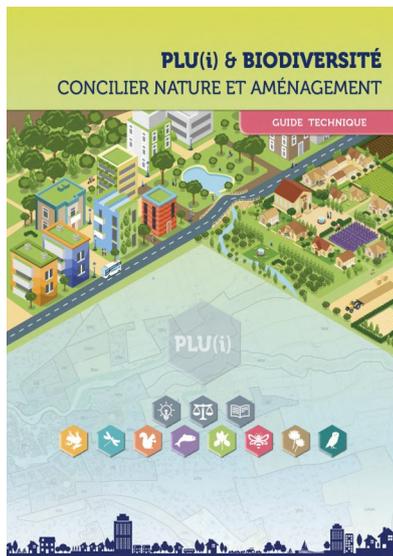
Pour le transit : TVB et N

Préserver les **continuités écologiques** permettant l'accès aux **différents sites de vie**

- Besoin de connaître les sites de vie pour les préserver au PLU
- Identifier les connexions existantes entre ces sites et celles à recréer :
 - étude TVB et N
- Préserver la trame verte, bleue et noire au PLU (Ntvb, article L151-23 du code de l'urbanisme)
- D'aborder la trame noire dans le rapport de présentation, dans le PADD et dans les OAP et dans le règlement



<https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation>



<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/trames-noires-nuit-etoilee>

<https://www.arbe-regionsud.org/7864-plui-et-biodiversite-concilier-nature-et-amenagement.html?parentid=28048> <https://www.caue-idf.fr/content/prendre-en-compte-la-biodiversite-et-les-continuites-ecologiques-dans-les-plu>

Des solutions

Modifier l'éclairage public sur les secteurs de trame verte et bleue afin d'y obtenir une trame noire et permettre les liaisons

- Au minimum : éclairage « réglementaire » avec couleur de lumière 2700K
- Extinction cœur de nuit
- Éclairage différenciée

L'idéal

- Pas d'éclairage sur les zones de TVB
- Ou détection de présence



extrait du Guide « Éclairer juste » publié par le parc national des Cévennes.

Et au cas où

Devenez

OPERATION REFUGE
POUR LES CHAUVES-SOURIS

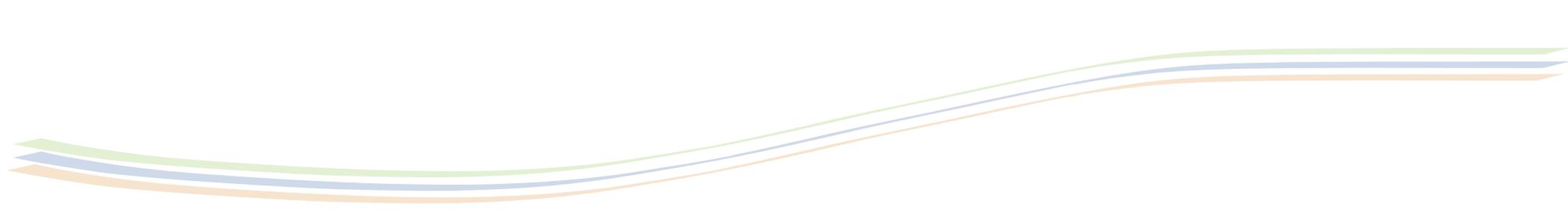


SOS chauves-souris
Azimut 230

<https://www.azimut230.fr/sos-chauve-souris/>



Des conseils
CEN IDF / AZIMUT230



Merci de votre attention

Christophe Parisot
direction@cen-idf.fr